

Rapport d'étape

Accessibilité

Septembre 2013 à août 2018

Bureau des droits de la personne
Human Rights Office



uOttawa

L'accessibilité à l'Université d'Ottawa

L'Université d'Ottawa est unique en raison de son emplacement au cœur de la capitale nationale, de son bilinguisme et de son attachement à promouvoir la culture française en Ontario.

Au cours des deux dernières décennies, notre université a aussi connu une croissance constante. Elle accueille aujourd'hui plus de 42 000 étudiants et étudiantes et plus de 8 000 membres du personnel. Environ 22 % et 13 % d'entre eux, respectivement, ont déclaré avoir un handicap ayant une incidence importante sur une grande partie de leurs activités quotidiennes (source : sondage sur la diversité et l'inclusion à l'Université d'Ottawa, Topline Results, avril 2017). Cette grande communauté comprend une multitude de divisions, départements, facultés, collèges et écoles professionnelles.

Dans ce contexte, il nous faut relever un beau défi : veiller à ce que notre communauté universitaire en situation de handicap puisse se déplacer avec aisance à l'intérieur et autour de nos bâtiments historiques et profiter pleinement des expériences de vie, de travail et d'apprentissage sur notre campus. Le maintien et l'amélioration de la qualité des services nécessitent un engagement constant et actif à tous les niveaux de notre établissement pour que nous puissions mettre au point des programmes et des services accessibles.

Au cours de la période visée par le présent rapport, le Bureau des droits de la personne (BDP) s'est concentré sur la création du Règlement 119 sur l'accessibilité. Ce règlement sert entre autres à officialiser le partage des rôles et des responsabilités en matière d'accessibilité au sein des secteurs responsables de l'application de la Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario (LAPHO). Les services, unités et facultés sont donc plus à même de trouver des solutions adaptées à leur réalité, et le BDP est mieux outillé pour évaluer l'accessibilité sur le campus et saisir des occasions de collaboration.

Nous remercions la haute direction pour son appui ainsi que tous ceux et celles qui ont collaboré à la rédaction du présent rapport pour l'intérêt qu'ils ont manifesté à l'égard de cet important exercice.

L'équipe du Bureau des droits de la personne

Table des matières

Contexte.....	1
Législation.....	1
À propos.....	1
Objectifs.....	1
Portée.....	1
Rôles et responsabilités.....	2
Méthodologie.....	2
Compte rendu des engagements 2013-2016.....	3
Bureau des droits de la personne.....	3
Secteurs responsables des services à la clientèle.....	4
Événements accessibles.....	5
Service des approvisionnements.....	5
Bibliothèque.....	5
Ressources humaines.....	6
Direction générale des communications.....	9
Service des immeubles.....	11
Collaborateurs.....	12

Contexte

Législation

La [Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario](#) (LAPHO) prévoit un processus pour aider les organismes du secteur public, comme l'Université d'Ottawa, à devenir pleinement accessible d'ici 2025. Selon les normes décrites dans le [Règlement sur les normes d'accessibilité intégrées \(RNAI\)](#) qui est entré en vigueur en 2011, l'Université doit prendre des mesures pour devenir accessible dans cinq domaines : les services à la clientèle, l'information et les communications, le transport, l'emploi et la conception des espaces publics. Ces domaines sont visés par des dispositions générales ayant trait à l'établissement de politiques en matière d'accessibilité, aux plans d'accessibilité, à l'obtention ou à l'acquisition de biens, de services ou d'installations, à la formation et au dépôt de rapports sur l'accessibilité.

Rapports d'étape

Selon le paragraphe 4 (1) du [Règlement de l'Ontario 191/11 \(Normes d'accessibilité intégrées\)](#) pris en application de la LAPHO, l'Université d'Ottawa doit afficher des rapports sur l'état d'avancement des mesures prises pour mettre en œuvre la stratégie décrite dans son plan d'accessibilité pluriannuel.

À propos

Objectifs

Ce document rend compte du plan d'action que les services se sont engagés à appliquer dans le [Plan d'accessibilité pluriannuel 2013-2016](#) et des mesures prises entre septembre 2017 et décembre 2018.

Les objectifs de cette activité exigée par la loi sont les suivants :

- Faire le suivi des progrès accomplis par l'Université d'Ottawa;
- Relever les obstacles à éliminer pour remplir les engagements pris dans le rapport;
- Au besoin, réviser les stratégies en vue de la rédaction du [Plan d'accessibilité pluriannuel 2019-2024](#).

Portée

Par souci de cohérence avec les exigences sur l'accessibilité, nous limitons la portée de ce nouveau rapport aux exigences de la LAPHO. Pour en savoir plus sur les engagements relatifs à d'autres lois, veuillez consulter les [plans et rapports du Bureau des droits de la personne](#).

Rôles et responsabilités

Le Bureau des droits de la personne, en collaboration avec les facultés et les services, doit compiler et évaluer les rapports d'étape remis par les différentes unités en vertu du [Règlement 119 – Accessibilité](#) en vue d'élaborer, de rédiger et de publier des rapports à l'échelle de l'Université.

Les services visés le Règlement 119 doivent remettre des rapports de conformité annuels au Bureau des droits de la personne selon les modalités et les échéanciers établis par ce dernier en fonction des [exigences de la législation ontarienne sur l'accessibilité pour les universités publiques](#).

Services visés

- Service des approvisionnements
- Ressources humaines
- Direction générale des communications
- Service des immeubles
- Service de la protection
- Bibliothèque

Méthodologie

Le 1^{er} mai 2019, le Bureau des droits de la personne a reçu les plans d'accessibilité pluriannuels des services visés par le [Règlement 119 – Accessibilité](#). Ces plans devaient inclure, entre autres, un compte rendu des engagements pris conformément au plan d'action prévu dans le [Plan d'accessibilité pluriannuel 2013-2016](#).

Le BDP s'est basé sur ces renseignements pour rédiger le présent rapport, qui a été soumis au Comité d'administration à titre d'information avant sa publication.

Autres services consultés

Le Service d'appui au succès scolaire – Accommodements scolaires et le Service d'appui à l'enseignement et à l'apprentissage ont également fourni de l'information à propos des engagements qu'ils ont pris dans le Plan d'accessibilité pluriannuel 2013-2016 .

Compte rendu des engagements 2013-2016

Bureau des droits de la personne

Adoption d'un règlement sur l'accessibilité

ENGAGEMENT

Pour 2013, adopter et communiquer un règlement sur l'accessibilité. [Règl. de l'Ont. 191/11, art. 3](#)

ÉTAT

Le CA a approuvé un règlement sur l'accessibilité le 6 mai 2014. Avant d'être adopté par le Bureau des gouverneurs en mai 2018 sous le nom de [Règlement 119 – Accessibilité](#), ce règlement a fait l'objet d'une importante mise à jour afin d'inclure :

- les responsabilités particulières en matière de services à la communauté universitaire;
- les responsabilités associées à la conformité réglementaire.

Des rencontres consultatives formelles et informelles avec les services visés, le Centre des étudiants ayant un handicap et les cadres de l'Université ont eu lieu tout au long de cette mise à jour.

Des outils de communication fournis par la Direction générale des communications (DGC), le Bureau des droits de la personne et les cadres ont servi à consulter les membres de la communauté universitaire avant l'adoption du Règlement et à les informer de cette adoption.

Secteurs responsables des services à la clientèle

Services d'éducation accessibles

CONTEXTE

Bien que l'obligation d'offrir des mesures scolaires adaptées aux étudiants en situation de handicap jusqu'au point de préjudice injustifié relève du [Code des droits de la personne de l'Ontario](#), certains aspects des services d'éducation peuvent également être considérés comme visés par les normes d'accessibilité suivantes :

- Services à la clientèle
- Information et communications
- Emploi

Pour faciliter la lecture du présent rapport, les engagements et les mesures qui touchent des aspects des services d'éducation visés par la LAPHO sont intégrés aux sections subséquentes sur les normes applicables.

Mise en place d'un processus de rétroaction accessible

ENGAGEMENT

Pour 2014, élaborer une liste de contrôle accessible qui servira de guide pour la création d'un processus de rétroaction accessible et d'un service accessible d'évaluation des cours. [Règl. de l'Ont. 191/11, art. 80.50](#)

RESPONSABILITÉ

Bureau des droits de la personne, en collaboration avec la Direction générale des communications et le Cabinet de la provost et vice-rectrice aux affaires académiques.

ÉTAT

Depuis 2015 :

- Des exemples de phrases bilingues à ajouter aux communications avec la communauté universitaire pour faciliter la rétroaction sont offerts sur la [page « Planification d'un événement » du Carrefour accessibilité](#), sous Outils et ressources > Exemples de communications sur l'accessibilité.
- Un lien vers le [Carrefour accessibilité](#) figure dans le pied de page des sites Web de l'Université. La page d'accueil du Carrefour accessibilité offre d'ailleurs à la communauté universitaire plusieurs options accessibles pour fournir de la rétroaction et des suggestions, pour prendre connaissance des avis d'interruption de service et pour soumettre une demande de service ou une plainte.

Depuis 2016 :

- Un service en ligne d'évaluation de cours, maintenant nommé [Évaluation de l'enseignement et des cours](#), est offert en format accessible sur la plateforme Blue.

Depuis 2018 :

- Les membres de la communauté universitaire peuvent offrir de la rétroaction et soumettre leurs suggestions anonymement en remplissant le formulaire en ligne d'[uoSatisfACTION](#). Des comptes rendus des demandes et des mesures correctives prises sont publiés périodiquement.

Événements accessibles

ENGAGEMENT

Pour 2014, élaborer des lignes directrices favorisant l'accès aux événements organisés par l'Université ([Règl. de l'Ont. 191/11, art. 80.46](#))

RESPONSABILITÉ

Bureau des droits de la personne, en collaboration avec les membres du [comité spécial Réseau-Accès de l'Université d'Ottawa](#).

ÉTAT

Le comité spécial Réseau-Accès a été mis en place en 2013 et est demeuré actif jusqu'en 2016. Par ailleurs, les lignes directrices « Planification d'un événement » ont été publiées sur le Carrefour accessibilité le 11 novembre 2015.

Service des approvisionnements

Formation sur les achats accessibles

ENGAGEMENT

À partir de 2014, former les personnes qui font l'acquisition de biens, de services ou d'installations sur les pratiques d'approvisionnement accessibles. [Règl. de l'Ont. 191/11, art. 5, 6 et 7](#)

ÉTAT

Des séances d'information ont eu lieu de 2015 à 2016, et la [présentation « Accessibility rules for procurement »](#) (en anglais seulement, pour le moment) a été créée.

Bibliothèque

Achat de ressources accessibles pour la Bibliothèque

ENGAGEMENT

À partir de 2015, intégrer les exigences d'accessibilité au processus d'achat de ressources de la Bibliothèque. [Règl. de l'Ont. 191/11, art. 18](#)

ÉTAT

Depuis 2018, le [Règlement 119 – Accessibilité](#) mentionne que la Bibliothèque de l'Université fournit, acquiert ou obtient sur demande un format accessible ou prêt à être converti de toute ressource ou de tout matériel imprimé, numérique ou multimédia à l'intention d'une personne handicapée à l'exception du matériel faisant partie de collections spéciales, du matériel d'archives et des livres rares ou reçus en don.

La Bibliothèque suit de près la mise sur pied du projet LEAP (Library eResources Accessibility Project), une initiative des bibliothèques des collèges ontariens visant à établir des pratiques optimales en matière d'accessibilité ([rapport provisoire de l'OCLS, printemps-été 2017, p. 4](#) – en anglais seulement).

Entre-temps, l'Université d'Ottawa et les autres membres du Conseil des bibliothèques universitaires de l'Ontario étudient ensemble les problèmes liés à l'acquisition de collections accessibles.

Ressources humaines

Note : Le Centre d'apprentissage et de développement organisationnel est maintenant le secteur Leadership, apprentissage et développement organisationnel (LADO) des Ressources humaines.

Formation sur l'accessibilité

ENGAGEMENTS

À partir de 2013 :

- Donner une formation générale sur les normes d'accessibilité intégrées et sur les dispositions du Code des droits de la personne.
- Donner et continuer d'offrir une formation au personnel sur la rédaction de documents accessibles en formats Word, PowerPoint, Excel et PDF.
- Former les webmestres, agents de communication et gestionnaires responsables de l'élaboration de contenus Web ainsi que du développement et de la tenue des différentes pages Web de l'Université sur les Règles pour l'accessibilité des contenus Web (WCAG) 2.0. Ces personnes agiront par la suite comme personnes-ressources et formateurs.
- Élaborer et afficher en ligne une boîte à outils sur les grands principes de l'accessibilité Web et la création de ressources accessibles.
- Donner une formation aux professeurs et aux formateurs dans le but de les sensibiliser aux enjeux de l'accessibilité dans l'enseignement et l'offre de cours ou de programmes d'études.
- Trouver des formations externes sur les normes d'accessibilité intégrées et les dispositions générales qu'elles comprennent ou concevoir des formations et évaluer les coûts qui y sont associés.

[Règl. de l'Ont. 191/11, art. 7](#) et [80.49](#)

ÉTAT

Depuis 2013, le Service d'appui à l'enseignement et à l'apprentissage (SAEA) offre des ressources et des ateliers pédagogiques sur l'accessibilité aux professeurs, aux assistants d'enseignement et, parfois, au personnel de soutien. Le SAEA relève de la vice-provost, affaires académiques au Cabinet de la provost et vice-rectrice aux affaires académiques.

Depuis 2013 :

- La [formation obligatoire « Travaillons ensemble : Le Code des droits de la personne de l'Ontario et la LAPHO »](#) est donnée aux employés, aux bénévoles et aux autres personnes qui fournissent des biens, des services ou des installations pour le compte de l'Université.
- Un fournisseur externe a offert à tous les concepteurs une formation sur les documents PDF accessibles. (Pour en savoir plus, consultez la [section qui porte sur l'état des engagements de la Direction générale des communications](#).)
- Le SAEA offre des ateliers sur les pratiques d'enseignement inclusives (accessibilité pédagogique) et des ressources d'appui aux professeurs et aux assistants d'enseignement.

De 2013 à 2015 :

- Une coordonnatrice de l'accessibilité Web embauchée par le Bureau des droits de la personne a travaillé en partenariat avec le SAEA, les Ressources humaines et la Direction générale des communications pour donner des ateliers de formation qui visent à aider la communauté universitaire à créer du contenu Web accessible (documents, productions multimédias, affichage dans les médias sociaux, autres).

Depuis 2017 :

- La [page Web « Comprendre comment rendre votre contenu de site Web accessible »](#), dans la [section « Le Web à l'Université d'Ottawa »](#), propose des ressources en ligne pour aider les membres de la communauté universitaire à comprendre leurs obligations légales en matière d'accessibilité du Web et à créer du contenu Web accessible. On peut aussi y télécharger des outils qui servent à vérifier l'accessibilité du contenu Web.

Processus de recrutement, d'embauche et de rétention accessibles

ENGAGEMENTS

À partir de 2014 :

- Réviser les règlements et les pratiques de recrutement, d'embauche, de rétention, d'évaluation du rendement et de perfectionnement professionnel qui sont propres à chaque catégorie d'employés.
- Élaborer un plan d'action en vue de mieux informer les candidats et les employés des mesures d'adaptation offertes au cours du processus de recrutement.
- Créer et diffuser une trousse à outils à l'intention des gestionnaires sur les pratiques exemplaires en

matière d'accessibilité en emploi.

- Réviser les lignes directrices pour offrir des mesures d'adaptation au personnel de l'Université. [Règl. de l'Ont. 191/11, art. 20 à 32](#)

Depuis 2015 :

- L'[affichage des postes](#) inclut un énoncé sur la disponibilité des mesures d'adaptation. Ce message est également affiché sur la [page « Accessibilité et accommodements »](#) des Ressources humaines.
- Le message de réception d'une mise en candidature comprend une phrase indiquant la disponibilité des mesures d'adaptation.
- La lettre d'offre d'emploi envoyée aux nouveaux employés fait mention des politiques en place et des conventions collectives. Ces dernières contiennent d'ailleurs de l'information sur l'obligation d'adaptation en milieu de travail.
- Le site du Bureau des droits de la personne compte une [section consacrée aux lignes directrices sur l'emploi](#) à l'intention des employeurs et des superviseurs.
- Sur la [page « Travail » du Carrefour accessibilité](#) et la [page « Accessibilité et accommodements » des Ressources humaines](#), on peut trouver de l'information au sujet des politiques et des services en matière de soutien aux employés en situation de handicap.

Depuis 2018 :

- La section « Responsabilités particulières associées à l'emploi » du Règlement 119 – Accessibilité traite de la gestion des candidats et des employés en situation de handicap.
- Des renseignements sur la possibilité de prendre des mesures d'adaptation sont également fournis sur le [site Web « Santé et mieux-être » des Ressources humaines](#), dans la [formation obligatoire « Travaillons ensemble : Le Code des droits de la personne de l'Ontario et la LAPHO »](#), dans la [formation « Premiers soins en santé mentale »](#) et pendant les activités d'accueil pour les nouveaux employés.
- Il existe un processus écrit régissant l'élaboration de plans d'adaptation individualisés et documentés pour les employés en situation de handicap.
- Dans le cas des employés ayant besoin de mesures d'adaptation après un congé d'invalidité, le processus de retour au travail est documenté, et un plan d'adaptation individualisé est élaboré.
- Le processus de dotation a été modifié pour qu'y soit inclus un avis sur les mesures d'adaptation.
- Les syndicats sont informés des procédures d'adaptation.
- Un guide est mis à la disposition des gestionnaires pour faciliter la mise en place des mesures d'adaptation à l'intention des employés en situation de handicap.
- Une liste de contrôle sur les bonnes pratiques d'adaptation utilisée par les Ressources humaines est communiquée aux gestionnaires d'embauche pour le processus d'entrevue.

Direction générale des communications

Sites Web accessibles

ENGAGEMENTS

- À partir de 2013, veiller à ce que les professionnels en communications qui ont reçu la formation sur les Règles pour l'accessibilité des contenus Web (WCAG) 2.0 (voir également les engagements des Ressources humaines) agissent comme personnes-ressources et formateurs en accessibilité dans leur faculté ou service respectif.
- Entre 2013 et 2016, élaborer un plan de migration des pages Web des facultés et services vers la nouvelle plateforme institutionnelle du site Web.
- Faire en sorte que la DGC continue d'assurer la qualité et le respect des règles d'accessibilité pour les sites Web.

[Règl. de l'Ont. 191/11, art. 14](#)

ÉTAT

En 2013 :

- Un fournisseur externe a offert à tous les concepteurs une formation sur les documents PDF accessibles.
- L'Université compte officiellement 281 sites sur son système de gestion de contenu Drupal. La plateforme Drupal du site Web uOttawa.ca respecte les principes de la conception de sites Web réactifs, et les gabarits de page Web ont été conçus grâce à une distribution (version personnalisée uOttawa du système) accessible. En outre, des professeurs et groupes ont mis sur pied certains sites sans utiliser le système officiel.
- Des séances de formation sur l'utilisation de Siteimprove (l'outil de vérification de l'accessibilité des communications centrales) afin d'aider les webmestres et les propriétaires et créateurs de contenus Web à mieux gérer et assurer l'accessibilité de leur site Web.
- En 2013, le Bureau des droits de la personne a embauché une coordonnatrice de l'accessibilité Web. Jusqu'en 2015, celle-ci a travaillé en partenariat avec la Direction générale des communications et les services des TI pour faciliter la transition vers l'accessibilité au moyen des services suivants :
 - des ateliers de formation et des ressources en ligne sur le Carrefour accessibilité et sur la [page « Le Web à l'Université d'Ottawa »](#) pour aider la communauté universitaire à créer du contenu Web accessible (documents, productions multimédias, affichage dans les médias sociaux, autre contenu Web);
 - un service de dépannage éclair pour rendre les documents, les productions vidéo, les formulaires et le contenu Web accessibles;
 - un service pour faciliter l'embauche, la formation et la supervision d'étudiants du Régime

travail-études (RTE) chargés d'améliorer l'accessibilité et le contenu des sites Web des services et des facultés;

- des paramètres d'achat de solutions TI et de vérification de l'accessibilité du contenu Web sur les téléphones intelligents;
- l'embauche et la supervision de trois étudiants du RTE pour travailler avec les services des TI et la DGC à l'établissement de pratiques exemplaires à suivre afin de repérer les erreurs de forme et de fond et de produire du contenu Web accessible.

Depuis 2015 :

- Les créateurs de contenu, concepteurs et responsables de sites Web aux Relations extérieures reçoivent de la formation et des ressources sur l'accessibilité.
- Des séances de consultation ont lieu le premier jeudi de chaque mois pour que les employés des Relations extérieures puissent obtenir des réponses à leurs questions; cela dit, les autres membres du personnel peuvent aussi y assister.
- Certains groupes ont accès, sur demande et au besoin, à un service-conseil au moyen d'un système interne qui permet de soumettre des questions et des demandes.
- La [page Web « Comprendre comment rendre votre contenu de site Web accessible »](#), maintenant dans la [section « Le Web à l'Université d'Ottawa »](#), propose des ressources en ligne pour aider les membres de la communauté universitaire à comprendre leurs obligations légales en matière d'accessibilité du Web et à créer du contenu Web accessible. On peut aussi y télécharger des outils de vérification de l'accessibilité.

Service des immeubles

Information sur les services accessibles et leurs interruptions

ENGAGEMENTS

- À partir de 2013, offrir un service de première ligne pour répondre aux besoins des personnes à mobilité réduite et pour traiter les questions d'accessibilité telles que le déneigement et l'accès aux bâtiments.
- À partir de 2014, afficher les avis d'interruption de services accessibles sur le campus et diffuser en ligne de l'information sur les installations ou services de remplacement, le cas échéant (p. ex. parcours, entrées, toilettes, arrêts Para Transpo et stationnements accessibles).

[Règl. de l'Ont. 191/11, art. 80.48, par. 80.49 \(2\) et art. 80.50](#)

ÉTAT

Depuis 2015 :

- Les pages Web « [Projets et construction](#) » et « [Avis d'interruption](#) » du Service des immeubles servent à informer la communauté universitaire des interruptions des services accessibles occasionnées par les projets de construction et de rénovation sur le campus. Les avis d'interruptions temporaires et de longue durée de ces services sur le campus et aux alentours se trouvent sur les pages des édifices dans les [cartes virtuelles de l'Université d'Ottawa](#).
- Les avis d'interruption temporaire et de longue durée sont également diffusés sur le compte Twitter [@uOaccessible](#) et par l'application mobile [SecurUO](#).
- La communauté universitaire est informée des détours accessibles de longue durée à l'aide de cartes placées à l'intérieur des édifices du campus et sur les voies de déplacement extérieures.
- Les cartes virtuelles de l'Université d'Ottawa contiennent de l'information sur l'emplacement des arrêts pour les transports adaptés, le service de navette et de taxi, les places de stationnement accessibles et les entrées accessibles. La fonction interactive « Itinéraire » sur la carte permet de tracer les trajectoires intérieures (passerelles) et extérieures accessibles à emprunter pour se déplacer entre les bâtiments.
- Le [Centre d'appel 2222](#) traite les demandes d'accessibilité pendant les heures de bureau, et le [Service de la protection](#) prend le relais en soirée et les fins de semaine. Des liens vers cette information sont fournis sur le Carrefour accessibilité, dans les cartes virtuelles de l'Université d'Ottawa et dans l'application mobile SecurUO. La [page « Terrains et transports »](#) contient de l'information additionnelle sur le déneigement. Un rappel de ces services se fait tous les hivers sur les écrans du campus et dans les médias sociaux (compte Twitter [@uOaccessible](#)). Par ailleurs, le Service de la protection achemine les demandes d'accessibilité qu'il traite au Bureau des droits de la personne pour l'aider à déterminer les besoins en accessibilité sur le campus.

Conception des espaces publics accessibles

ENGAGEMENT

À partir de 2014, établir des initiatives afin de se conformer aux normes pour la conception des espaces publics (normes d'accessibilité au milieu bâti). [Règl. de l'Ont. 191/11, art. 80.16 et 80.17, 80.21 à 80.38 et 80.40 à 80.44](#)

ÉTAT

De 2015 à 2018 :

Bien que la majorité des améliorations aux fins d'accessibilité des installations existantes soient apportées dans le cycle de modernisation normal, comme l'exige la LAPHO, le Service des immeubles a mandaté le cabinet d'architecture Quadrangle pour vérifier l'accessibilité des immeubles sur le campus et déterminer les besoins en accessibilité les plus persistants et les plus urgents.

Le Service des immeubles travaille avec le Bureau des droits de la personne pour s'assurer que les consultations publiques en ligne soient anonymes, accessibles et inclusives.

L'analyse 2015-2018 de Quadrangle, les consultations publiques inclusives et les rapports d'incident soumis par le Service de la protection ont servi à élaborer le Plan d'accessibilité du Service des immeubles pour les cinq prochaines années.

Collaborateurs

Un grand merci à tous nos collaborateurs pour leur contribution à la production de ce document :

- Service des approvisionnements : Marie-Claude Fillion, Isabelle Larivée et Monica Mendoza
- Ressources humaines : Elvio Buono et Lise Griffith
- Relations extérieures : Marie-Cine Renaud et Mélanie De La Chevrotière (Direction générale des communications)
- Ressources : Marc Joyal, Marc-Antoine Joly (Service des immeubles) et Geoffrey Frigon (Service des immeubles)
- Bibliothèque : Talia Chung, Joan Cavanagh et Cecilia Tellis
- Service d'appui au succès scolaire : Michel Guilbeault, Vincent Beaulieu et Jean-Pascal Beaudoin